

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2015 à 19h00

Présents : Messieurs TEMPERTON – DUQUESNE - THOMAS – GILLES – MENG – GOSSET – BOUVET - BARIL - Mesdames PESLE – COUSIN – LE BRETON – LAURENS – THOMAS VIDAL

Procurations : M. PIEDELEU à Mme COUSIN
M. PREY à M. GILLES

Secrétaire de Séance / Mme Martine COUSIN

LE QUORUM CONSTATE

Le PV de la séance du 16 mars 2015 ne donne lieu à aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014

M. Le Maire ne participe pas au débat et quitte momentanément la salle.

Sous la Présidence de M. DUQUESNE doyen de l'assemblée

Il présente le compte administratif 2014 qui ne donne pas lieu à observation. Il est, ainsi que le compte de gestion tenu par la Trésorerie de Grand Couronne, adopté à l'unanimité des membres présents.

Solde d'exécution positif pour la section de fonctionnement	
103 384.31	
Solde d'exécution négatif pour la section d'investissement	
-88 277.67	
Solde des restes à réaliser 2014	
- 2 740.00	

Soit un résultat de clôture positif de	12 366.64
--	------------------

II – VOTE DU BUDGET 2015

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Au compte 002 (report d'excédent)	12 366.64
Au compte 1068 (excédent capitalisé)	91 017.67

VOTE DU BUDGET 2014 :

Le budget a été préparé en commission des finances. Il est présenté par Joëlle Pesle adjointe aux finances, équilibré en recettes et dépenses.

Les chapitres du budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sont votés à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	550 040 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	665 736 €

III - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « ETANCHEITE » A LA SALLE POLYVALENTE

La commission d'attribution s'est réunie le 10 avril 2015. Elle propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise AUZANNE qui satisfait aux différents critères de l'appel d'offre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise AUZANNE pour un montant de 35 128.00 € HT 42 153.60 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché ;

IV – REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA SALLE POLYVALENTE

La commission des travaux réunie le 10 avril 2015 a étudié les 3 devis concernant le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente. Elle propose au conseil municipal de confier la fourniture et la pose à l'entreprise CRAM pour un montant TTC de 18 300 €. L'offre retenue satisfait à tous les critères notamment en matière d'économie d'énergie

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide

- de confier les travaux à l'entreprise CRAM pour un montant TTC de 18 300 € et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

V – DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION

- travaux de renforcement de la charpente pour un coût HT de 94 457.00 €
- travaux de rénovation de la couverture zinguerie pour un coût HT de 37 280.00 €
- travaux d'étanchéité de toiture terrasse pour un coût HT de 35 128.00 €
- remplacement de la chaudière pour un montant HT de 15 250.00 €
 - Soit un montant global HT de 182 115.00 €

Ces travaux seront financés par l'emprunt et les subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention concernant les travaux à faire à la salle polyvalente.

VI – RENOUELEMENT DE LA COTISATION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents renouvelle cette cotisation pour un montant annuel de 50 e

VII – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCOT (schéma de cohérence territoriale) DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE INCLUANT LE DOCUMENT D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (DAC) : enquête publique du 18 mars au 16 avril 2015 inclus

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du dossier transmis par la Métropole Rouen Normandie. Par arrêté du 11 février 2015, Monsieur le Président de la Métropole a fixé l'enquête publique de ce projet du 18 mars au 16 avril 2015 inclus.

Le projet du SCOT a été arrêté par délibération de La Créa le 13 octobre 2014

Le SCOT pose à l'échelle des 71 communes de la Métropole le cadre de l'aménagement du territoire à l'horizon 2030, notamment le développement et l'attractivité du territoire. Il garantit les solidarités et les grands équilibres territoriaux. Il conjugue l'aménagement et l'environnement et vise à mettre en cohérence les différentes politiques publiques.

Le projet du SCOT, transmis dans sa globalité comprend les documents suivants :

- Le rapport de présentation (document de neuf tomes)
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Le document d'orientation et d'objectifs (DOO)

Globalement les prescriptions générales contenues dans le projet du SCOT vont dans le sens d'un développement intelligent du territoire métropolitain.

Néanmoins sur la suggestion de Monsieur Jacques Meng qui a étudié le dossier, il propose au conseil municipal de faire ajouter dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO) page 97 à la fin du 4^{ème} alinéa de la valorisation touristique de la Seine :

« En complément du nouveau ponton fluvial d'escale croisière prévu à la Bouille dans le projet de la Métropole 2015/2025 promouvoir l'offre type bateaux mouches touristiques entre Rouen et La Bouille, renouant avec l'histoire du 19^{ème} siècle ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de donner un AVIS FAVORABLE au projet de SCOT de la Métropole Rouen Normandie sous réserve de rajouter dans le DOO la phrase ci-dessus, proposée et adoptée.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h20